

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE
MERCREDI 11 AVRIL 2018, À 19 HEURES 30,
À LA SALLE DU CONSEIL
DE LA MRC DES APPALACHES
233, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES**

SONT PRÉSENTS :

M.	Pascal Binet	Adstock
Mme	Isabelle Gosselin	Beaulac-Garthby
Mme	Jacynthe Patry	Disraeli Paroisse
M.	Jacques Lessard	Disraeli Ville
M.	François Baril	East Broughton
M.	Jean François Hamel	Irlande
M.	Carl Dubois	Kinnear's Mills
M.	Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
Mme	Jessika Lacombe	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Gérald Grenier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
M.	Daniel Talbot	Sainte-Praxède
M.	Denis Fortier	Saint-Fortunat
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
M.	Gaston Nadeau	Saint-Joseph-de-Coleraine
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
Mme	France Laroche	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Marc-Alexandre Brousseau	Thetford Mines
M.	Paul Vachon	Kinnear's Mills

1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la municipalité de Kinnear's Mills, M. Paul Vachon, Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la réunion.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-2018-04-8123

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance précédente
 - 3.1. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 14 mars 2018
4. Période de questions
5. Demandes de rencontre
6. Correspondance
7. Gestion financière et administrative
 - 7.1. Membre pour CA du Cégep
 - 7.2. FARR – Reddition de comptes
 - 7.3. Demande d'aide financière – Transport Thetford-Québec
 - 7.4. Demande d'aide financière – Transport Thetford-Montréal
 - 7.5. Accaparement des terres agricoles
 - 7.6. Heure du Conseil des Maires
8. Aménagement du territoire
 - 8.1. Émission des certificats de conformité
 - 8.1.1. Ville Thetford Mines
 - 8.1.2. Municipalité de St-Pierre-de-Broughton
 - 8.1.3. Municipalité de St-Joseph-de-Coleraine
 - 8.2. Règlement de modification du schéma d'aménagement révisé
 - 8.2.1. Résolution d'adoption règlement 180
 - 8.2.2. Résolution d'adoption règlement 170
9. Cours d'eau et environnement
 - 9.1. Fusion des comités environnement et PGMR
10. Développement économique

- 10.1. Délégué – Table sectorielle – Municipale
- 10.2. Pôle innovation – CAÉ
- 10.3. Nomination – Musée minéralogique et minier
- 10.4. Projets - Fonds culturel rural
- 11. Affaires nouvelles
 - 11.1. Droits de carrière
 - 11.2. Investissement fibre optique
 - 11.3. Souper des municipalités
- 12. Prochaine réunion du Conseil des maires
- 13. Levée de la séance

Adopté

3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3.1 Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2018

CM-2018-04-8124

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2018 avec la modification apportée au point 11.1.

Adopté

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

5 DEMANDE DE RENCONTRE

- MTMDET (MTQ)

6 CORRESPONDANCE

- Réponse de l'UMQ concernant la SQ
- Programme intervention urgence hors réseau routier

7 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

7.1 Membre pour CA du Cégep

La directrice générale mentionne que sur recommandation des membres du conseil d'administration, la candidature de M. Paul Vachon a été soumise.

7.2 FARR – Reddition de comptes

CM-2018-04-8125

Attendu les sommes significatives engagées dans le Fond d'appui au Rayonnement des Régions (FARR);

Attendu qu'il serait souhaitable de faire un suivi sur l'avancement des projets, en cours de mandat, afin de s'assurer qu'ils répondent aux objectifs et sont en voie d'atteindre les cibles pour lesquelles ils ont reçus un financement;

En conséquence, il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement de demander au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation de Territoire (MAMOT) ainsi qu'à la Table Régionale des Élus de la Chaudière-Appalaches (TREMCA) d'exiger une reddition de comptes annuelle aux projets dit régionaux financés à même le Fonds d'appui au Rayonnement des Régions (FARR).

Il est aussi convenu de transmettre une copie de la résolution au MAMOT.

Adopté

7.3 Demande d'aide financière – Transport Thetford-Québec

CM-2018-04-8126

Considérant que l'aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du volet 2 du « Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional » est présentement en cours, pour l'année 2018;

Considérant que ce programme est en quelque sorte la continuité du programme dont la MRC des Appalaches a bénéficié depuis 2009;

Considérant que la liaison par autocar reliant les villes de Thetford Mines et Québec est toujours en fonction et qu'il s'agit d'un transport prioritaire pour la région;

Considérant que pour la survie de ce transport, l'aide financière gouvernementale est essentielle;

En conséquence, il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement;

- ⇒ de déposer une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), dans le cadre du Volet 2 du « subvention au transport collectif régional du *Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services* », pour assurer le maintien de la liaison par autocar entre les villes de Thetford Mines et de Québec par le transporteur « Transport A-1 », pour une somme égale au triple de la contribution du milieu local jusqu'à concurrence de 150 000\$ par année; et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents requis à cette fin;
- ⇒ sur confirmation de l'octroi à la MRC de l'aide financière demandée au MTMDET, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente relative à l'octroi d'une aide financière au transporteur « Transport A-1 » présentée et prévoyant les dépenses suivantes, à savoir :

⇒ EXERCICE FINANCIER 2018 (1 ^{er} janvier au 31 décembre)		
Aide financière demandée		
Par la MRC des Appalaches	Par le ministère des Transports (MTMDET)	TOTAL
20 000 \$	60 000 \$	80 000 \$

Adopté

7.4 Demande d'aide financière – Transport Thetford-Montréal

CM-2018-04-8127

Considérant que l'aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du volet 2 du « Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional » est présentement en cours, pour l'année 2018;

Considérant qu'Orléans Express a mis fin à la liaison Thetford Mines - Montréal et qu'il s'agit d'un transport prioritaire pour la région;

Considérant que la MRC des Appalaches avait reçu une aide financière spéciale pour la mise en place d'un trajet permettant aux gens de se rendre à Montréal en transigeant par Québec au coût semblable de l'ancien trajet direct, et que cette aide financière est maintenant épuisée;

Considérant que pour la survie de ce transport, l'aide financière gouvernementale est essentielle;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement;

- ⇒ de déposer une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), dans le cadre du Volet 2 du « subvention au transport collectif régional du *Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services*», pour assurer le maintien de la liaison par autocar entre les villes de Thetford Mines et de Montréal en transigeant par Québec par le transporteur « Transport A-1 », pour une somme égale au triple de la contribution du milieu local jusqu'à concurrence de 150 000\$ par année; et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents requis à cette fin;

⇒ EXERCICE FINANCIER 2018 (1 ^{er} janvier au 31 décembre)		
Aide financière demandée		
Par la MRC des Appalaches	Par le ministère des Transports (MTMDET)	TOTAL
5 000 \$	15 000 \$	20 000 \$

Adopté

7.5 Accaparement des terres agricoles

CM-2018-04-8128

Considérant que l'achat de terres par des financiers, des régimes de retraite et des fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique et/ou de la spéculation ;

Considérant que ce phénomène prend de l'ampleur au Québec et est source de préoccupation ;

Considérant que dans son PDZA la MRC des Appalaches souhaite accroître l'accessibilité pour la relève, assurer le développement et la diversification des activités agricoles et revitaliser le milieu rural ;

Considérant que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

Considérant que depuis quelques années, le gouvernement de la Saskatchewan a mis en place une législation pour interdire aux fonds de retraite et aux fonds d'investissement d'acquérir des terres agricoles;

Considérant que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées au cours des dernières années;

En conséquence, il est proposé par M. Jean François Hamel et résolu unanimement que la MRC des Appalaches demande au gouvernement du Québec :

Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

Adopté

7.6 Heure du Conseil des Maires

CM-2018-04-8129

Il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement de fixer à 17 h 30 l'heure de début des séances ordinaires du Conseil de la MRC qui auront lieu, à partir de mai 2018, les mercredis soirs suivants au 233, boulevard Frontenac Ouest, Thetford Mines, à savoir :

- le 9 mai,
- le 13 juin,
- le 11 juillet,
- le 12 septembre,
- le 10 octobre,
- le 21 novembre,
- le 28 novembre.

Adopté

8 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 Émission des certificats de conformité

8.1.1 Ville de Thetford Mines

8.1.1.1 Règlement 650 (2017-126-Z) amendant le règlement de zonage 148

CM-2018-04-8130

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 650 de la ville de Thetford Mines amendant le règlement de zonage numéro 148. Le règlement n° 650 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

8.1.1.2 Règlement 657 (2017-134-Z) amendant le règlement de zonage 148

CM-2018-04-8131

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 657 de la ville de Thetford Mines amendant le règlement de zonage numéro 148. Le règlement n° 657 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

8.1.2 Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton

8.1.2.1 Règlement 18-225 amendant le plan d'urbanisme 45, règlement de concordance

CM-2018-04-8132

Il est proposé par Mme Isabelle Gosselin et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 18-225 de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton amendant le plan d'urbanisme, règlement numéro 45. Le règlement n°18-225 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

8.1.2.2 Règlement 18-226 amendant le règlement de zonage 47, règlement de concordance

CM-2018-04-8133

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 18-226 de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton amendant le règlement de zonage numéro 47. Le règlement n°18-226 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

8.1.3 Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine

8.1.3.1 Règlement 628-2018 amendant le règlement de zonage 376

CM-2018-04-8134

Il est proposé par Mme France Laroche et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 628-2018 de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine amendant le règlement de zonage numéro 376. Le règlement n° 628-2018 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

8.2 Règlement de modification du schéma d'aménagement révisé

8.2.1 Règlement 180 – Agrandissement périmètre d'urbanisation de Kinnear's Mills

CM-2018-04-8135

8.2.1.1 Résolution d'adoption du règlement 180

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'adopter le règlement de modification numéro 180 du schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches ayant pour effet d'agrandir le périmètre d'urbanisation d'environ 7.57 hectares dans la municipalité de Kinnear's Mills.

Adopté

8.2.2 Entrée en vigueur du règlement 170

CM-2018-04-8136

8.2.2.1 Résolution d'adoption du règlement 170

Considérant l'entrée en vigueur du règlement numéro 170 en date du 22 mars 2018 ;

Considérant les dispositions de l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement d'adopter le document indiquant la nature des modifications que la municipalité d'East Broughton devra apporter à sa réglementation d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 170 de la MRC et modifiant le schéma d'aménagement révisé.

Document qui indique la nature des modifications à apporter

Municipalité visée : East Broughton

Document concerné : Plan d'urbanisme

Nature des modifications : La municipalité d'East Broughton devra intégrer dans son plan d'urbanisme des orientations relatives à l'affectation minière et à celles de l'affectation forestière et modifier la cartographie accompagnant le plan d'urbanisme.

Document concerné Règlement de zonage

Nature des modifications : La municipalité d'East Broughton devra modifier son règlement de zonage en conformité avec son plan d'urbanisme. Les usages et les diverses dispositions applicables aux deux nouvelles zones (minière et forestière) devront être identifiés en conformité avec le règlement 170 de la MRC

Délai : Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 58), la municipalité d'East Broughton devra, dans les six mois qui suivront l'entrée en vigueur du règlement 170 amendant le schéma d'aménagement révisé, adopter des règlements de concordance afin de modifier son plan d'urbanisme règlement de zonage.

Adopté

9 COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

9.1 Fusion des comités environnement et PGMR

CM-2018-04-8137

Attendu qu'à la MRC des Appalaches existe un comité environnement sur lequel siègent depuis novembre 2017 M. Paul Vachon, M. Marc-Alexandre Brousseau, M. Jean François Hamel et M. Pascal Binet;

Attendu qu'à la MRC des Appalaches existe également un comité PGMR sur lequel siègent depuis novembre 2017 M. Paul Vachon, M. Marc-Alexandre Brousseau, M. Gaston Nadeau et M. Kaven Mathieu;

Attendu que ces deux comités sont très étroitement liés et qu'ils sont supervisés par le même chargé de projets;

Attendu que pour maximiser les actions et déplacements pour ce comité et surtout ne pas dédoubler les interventions, il est recommandé par le conseil d'administration de la MRC de fusionner ces deux comités;

En conséquence, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de fusionner le comité environnement et le comité PGMR de la MRC des Appalaches et que soient nommés sur ce comité M. Paul Vachon, M. Marc-Alexandre Brousseau, M. Jean François Hamel, M. Pascal Binet, M. Gaston Nadeau et M. Kaven Mathieu.

Adopté

10 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10.1 Délégué – Table sectorielle – Municipale

CM-2018-04-8138

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement que soient nommés Madame France Laroche, M. Pascal Binet et M. Ghislain Hamel représentants officiels de la MRC des Appalaches sur la Table sectorielle Municipale de la Société d'aide au développement de la collectivité de l'Amiante.

Adopté

10.2 Pôle innovation – CAÉ

CM-2018-04-8139

Attendu que le plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat (PAGE 2017-2022) soutient l'entrepreneuriat sous toutes ses formes afin de renforcer la compétitivité du Québec, de favoriser la croissance économique et d'accroître les possibilités d'emploi ;

Attendu que le gouvernement du Québec a lancé, en février 2018, un appel de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation afin de mettre en œuvre son plan d'action et dont la date limite de dépôt des projets est le 30 avril 2018 ;

Attendu que ces pôles seront un lieu de convergence favorisant l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation ;

Attendu que ces pôles régionaux d'innovation viseront à accroître la valeur, la qualité et la portée de l'offre de service d'encadrement d'affaires et de soutien aux entrepreneurs ;

Attendu que le gouvernement du Québec investira plus de 32 millions de dollars pour soutenir la création et la mise en œuvre de 18 pôles régionaux d'innovation, incluant un pôle pour la région de la Chaudière-Appalaches ;

Attendu que la mission de Chaudière-Appalaches Économique (CAÉ) vise à stimuler le développement économique de la région de la Chaudière-Appalaches en soutenant la cohérence et la mise en commun des actions et des services de ses membres, de concert avec les organismes partenaires du développement économique et ce, dans le respect de leurs mandats respectifs ;

Attendu que les membres de CAÉ sont définis comme étant les services et/ou organismes dédiés au développement économique de chaque territoire composant la région de la Chaudière-Appalaches ;

Attendu que les membres de CAÉ offrent le service de soutien à l'entrepreneuriat et autres services de première ligne de leur territoire respectif en plaçant l'entrepreneur au cœur de leurs actions;

Attendu que CAÉ constitue un partenaire conseil de premier plan pour la réalisation de projets de développements économiques régionaux et que plusieurs MRC ont reconnu ce rôle ;

Attendu qu'à l'échelle du Québec, les entrepreneurs exercent leurs activités dans des régions et des secteurs distincts et que des approches sectorielles et régionales doivent être mises en place afin de répondre à leurs besoins particuliers ;

Attendu l'intérêt de CAÉ d'innover en adaptant et offrant de nouveaux services répondant aux besoins des entrepreneurs ;

Attendu que cette nouvelle enveloppe financière du ministère de l'Innovation, de la Science et de l'Innovation (MÉSI) permettrait d'améliorer la synergie et aurait un effet de levier économique supplémentaire aux services déjà offerts par les membres de CAÉ puisque l'entrepreneuriat et l'innovation sont des dossiers déjà traités localement ;

Attendu que le dépôt d'un projet par CAÉ n'amènerait pas la création d'une nouvelle structure dans la région de la Chaudière-Appalaches ;

Attendu le lien existant déjà entre notre MRC, la Société de développement économique de la région de Thetford (SDE) ainsi que CAÉ ;

Attendu le lien existant entre CAÉ et la Table régionale des élus municipaux (TREMCA) ;

Attendu qu'un projet déposé par CAÉ, incluant son plan d'action, et accepté par le MÉSI nous serait déposé ultérieurement;

En conséquence, il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement :

Que les membres du conseil de la MRC des Appalaches appuient Chaudière-Appalaches Économique relativement au dépôt d'un projet en relation avec le programme de création d'un pôle régional d'innovation.

Adopté

10.3 Nomination – Musée minéralogique et minier

CM-2018-04-8140

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement de nommer M. Pascal Binet à titre de représentant de la MRC au sein du conseil d'administration du Musée minéralogique et minier.

Adopté

10.4 Projets – Fonds culturel rural

10.4.1 Fouilles archéologiques – Kinnear's Mills

CM-2018-04-8141

Considérant qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par la municipalité de Kinnear's Mills pour la réalisation des fouilles archéologiques de la chapelle catholique des cinq cantons, totalisant 19 021 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 2 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adopté

10.4.2 Compétition de cornemuses – Kinnear's Mills

CM-2018-04-8142

Considérant qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par la municipalité de Kinnear's Mills pour l'organisation d'une compétition de cornemuses dans le cadre de la 10^e édition du Festival de musique celtique, totalisant 3 200 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 1 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adopté

10.4.3 Eau, gigue et gumboots – Disraeli Ville

CM-2018-04-8143

Considérant qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par la municipalité de Disraeli Ville pour l'organisation du spectacle Eau, gigue et gumboots à l'occasion du réseautage culturel du Secteur Sud, totalisant 1 150 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 800 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adopté

10.4.4 Raconte-nous une légende – St-Jacques-de-Leeds

CM-2018-04-8144

Considérant qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds pour la réalisation d'une activité avec les enfants Raconte-nous une légende dans le cadre de la 10^e édition du Festival de contes et légendes, totalisant 2 500 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 2 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adopté

10.4.5 Parcours de rêves – Sacré-Cœur-de-Jésus

CM-2018-04-8145

Considérant qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus pour l'organisation d'un parcours déambulatoire Parcours de rêves au Sentier des mineurs, totalisant 2 700 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 2 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adopté

10.4.6 Mosaïque rassembleuse – East Broughton

CM-2018-04-8146

Considérant qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par la municipalité d'East Broughton pour la réalisation d'une Mosaïque rassembleuse à la Maison des jeunes, totalisant 2 000 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 1 600 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Carl Dubois et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adopté

10.4.7 Court-métrage d'animation – Verte Irlande

CM-2018-04-8147

Considérant qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par Verte Irlande pour la création d'un court-métrage d'animation avec les familles De la musique dans ma forêt, totalisant 2 904 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 1 950 \$.

En conséquence, il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adopté

10.4.8 Le théâtre c'est pour moi aussi – Centre petite enfance Parc-en-ciel

CM-2018-04-8148

Considérant qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par le Centre de la petite enfance Parc-en-ciel pour la réalisation d'activités théâtrales, totalisant 1 860 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 900 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Jean François Hamel et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adopté

10.4.9 Mise en valeur site patrimonial pont couvert Bolduc – Ste-Clotilde-de-Beauce

CM-2018-04-8149

Considérant qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce pour la production de panneaux d'interprétation sur le site du pont couvert Bolduc, totalisant 3 000 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 2 000 \$.

En conséquence, il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adopté

10.4.10 Résidents Sentier des Champions – St-Pierre-de-Broughton

CM-2018-04-8150

Considérant qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton pour la production, avec les enfants, de sculptures dans le Sentier des champions, totalisant 2 800 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 2 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adopté

11 AFFAIRE NOUVELLE

11.1 Droits de carrières-sablières

M. Jean François Hamel s'interroge sur les redevances concernant les carrières-sablières suite à quelques questions de leur vérificateur financier. La directrice générale lui suggère de demander aux vérificateurs d'appeler directement la MRC afin d'avoir les données justes dans leur rapport financier concernant les carrières-sablières.

11.2 Investissement fibre optique

Suite à la présentation du budget du gouvernement provincial et à l'annonce de la mise en place du Fonds de diversification de la MRC des Appalaches de 50 millions, M. Jean François Hamel soulève le questionnement et interpelle M. Jean-Philip Gagné, attaché politique du député ministre Laurent Lessard qui était dans la salle à titre d'observateur, à savoir si ce Fonds pourrait servir à financer un projet de fibre optique. Il est mentionné que pour l'instant on ne connaît pas les critères et modalités de ce Fonds.

11.3 Souper des municipalités

CM-2018-04-8151

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement que la Ville de Thetford Mines soit l'hôtesse pour le souper 2018 des municipalités et que ce souper aura lieu le vendredi 29 juin dans le nouveau centre des congrès.

Adopté

12 PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 9 mai 2018.

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-2018-04-8152

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M Daniel Talbot et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 20 h 15.

Adopté

PAUL VACHON
PRÉFET

MARIE-EVE MERCIER
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE